



Bilan du Plan biodiversité 2018 – 2024



Direction des Espaces verts
et de l'Environnement

Paru en septembre 2023



Table des matières

Introduction	3
Aménager	5
Renforcer la place de la biodiversité dans les documents d'urbanisme	5
Concilier projets et respect de la biodiversité	6
Financer	6
Bâtir une commande publique responsable	7
Mobiliser des moyens financiers	8
Coopérer	9
Agir à l'échelle du Bassin parisien	9
S'inscrire dans les stratégies nationales et internationales	9
Connaître et faire connaître	11
Renforcer la connaissance de la biodiversité	11
Diffuser un portrait de la biodiversité parisienne	12
Sensibiliser et former	12
Créer des temps et des lieux ressources pour sensibiliser à la biodiversité	13
Former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain	14
Accompagner et impliquer	15
Faire des Parisien.nes des acteurs de la préservation de la biodiversité	15
S'entourer d'expert.es pour mettre en œuvre les actions du Plan biodiversité	16
Soutenir financièrement les associations de protection de la nature	16
Embarquer les entreprises du territoire dans la prise en compte de la biodiversité	16
Construire la ville	17
Renforcer les trames écologiques du territoire	17
Favoriser les espèces régionales dans la stratégie de végétalisation de la Ville	17
Construire des immeubles à biodiversité positive	18
Gérer la ville	19
Intensifier et promouvoir le zéro-phyto	19
Développer la labellisation « biodiversité » des espaces verts municipaux	20
Gérer le patrimoine arboré	19
Vivre la ville	21
Proposer une offre touristique et récréative de découverte de la biodiversité parisienne	21
Développer l'agriculture urbaine	21
Faire de la biodiversité un atout pour la santé	22
Cohabiter en ville	23
Agir pour les espèces protégées et/ou menacées	23
Déployer la stratégie des espèces exotiques envahissantes (EEE)	24
Conclusion	25

Introduction

Chaque jour, les Parisien.nes côtoient près de **2.800 espèces sauvages**, animaux, plantes, champignons et lichens présents sur le territoire parisien. Ce riche patrimoine naturel s'explique par la **mosaïque de milieux de vie** que l'on trouve à Paris : les zones naturelles (deux bois parisiens, Vincennes et Boulogne ; un fleuve, la Seine, qui traverse Paris ; mais aussi de nombreuses mares...), les zones à caractère naturel (parcs, jardins, squares, bassins, cimetières, canaux) et les zones minérales directement liées au milieu urbain, où la nature trouve aussi une place (murs, interstices, pavés, toits, pieds des arbres, berges et quais de la Seine). Tous ces milieux sont des lieux de refuge, d'alimentation et de reproduction pour la biodiversité. Ils le sont d'autant plus depuis que la Ville de **Paris s'est engagée dans la politique « Zéro Phyto » dès les années 90**, bien avant l'interdiction des produits phytosanitaires chimiques au niveau national.

Toutefois, la biodiversité, tissu vivant de notre planète, se dégrade dans le monde : 75 % des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont déjà fortement altérés. De nombreuses pressions peuvent perturber le cycle de vie des espèces : pollutions de l'air, des sols, des eaux, nuisances lumineuses et sonores, fragmentation des habitats, artificialisation des sols, etc.

À Paris comme partout dans le monde, protéger la biodiversité apparaît plus que jamais une nécessité afin de transmettre aux générations futures une ville et une planète accueillantes.



Rougegorge familier au bois de Vincennes (12^e) © Frédéric Combeau / Ville de Paris

Le maintien et le renforcement de la biodiversité sont indispensables à la préservation de justes conditions de vie, *a fortiori* dans un contexte de dérèglement climatique. La biodiversité nous est essentielle, elle est source de multiples co-bénéfices : réduction de l'effet d'îlot de chaleur, fixation du dioxyde de carbone, maintien de la qualité des eaux, ombrage, infiltration des eaux, approvisionnement alimentaire, formation des sols, pollinisation dont celle des fruits et légumes que nous consommons, régulation des parasites...

La Ville de Paris a pris la mesure de cet enjeu : elle a fait le choix de mener une politique ambitieuse en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation et de reconquête de la biodiversité, mais aussi de sensibilisation des Parisiennes et des Parisiens autour de ces enjeux bioclimatiques. **Elle a ainsi adopté en 2011 son premier Plan Biodiversité, suivi par un second plan, voté en 2018.** Fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des citoyen.nes parisien.nes et acteur.ices de la biodiversité (professionnel.les, associations, institutions...) à Paris, la **stratégie 2018-2024** a défini les actions à mettre en œuvre pour protéger, renforcer et informer sur la biodiversité parisienne. Elle vise également à accroître la place de la nature en ville d'ici 2024 tout en fixant des objectifs à horizon 2030.

En 2024, le Plan Biodiversité arrivera à son terme. En vue de sa révision, le bilan des 30 actions du plan 2018-2024, dont le présent document se fait la synthèse, démontre que la totalité de celles-ci ont été engagées. Sa mise en œuvre a notamment permis de créer de nouveaux espaces favorables aux espèces sauvages (création de mares, extension et création d'espaces verts, gîtes et abris pour la faune sauvage), de limiter certaines pressions (réduction de la pollution lumineuse), de renforcer les actions partenariales (de l'implication citoyenne à la scène internationale) ou encore de préserver la biodiversité existante (adoption du Plan Arbre et du projet de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique).

Ce bilan propose une vue d'ensemble des réalisations de la Ville de Paris en matière de biodiversité depuis 2018 jusqu'à ce jour. Il contribuera à **définir la trajectoire du futur Plan Biodiversité 2024-2030**, les actions à poursuivre, à amplifier, à réorienter et à créer. Enfin, il permet également d'informer et d'orienter les Parisien.nes et partenaires de la Ville qui souhaitent participer à la **consultation dans le cadre de la révision du Plan Biodiversité 2024-2030**.



Bassin végétalisé du Parc Georges Brassens (15^e) © Guillaume Bontemps / Ville de Paris

Aménager

Par leur dimension, leur nature ou encore leur localisation, les projets de construction, de réhabilitation ou d'aménagement peuvent avoir des impacts sur la nature et la biodiversité. La Ville de Paris veille donc à inscrire la biodiversité au cœur des documents de planification et d'aménagement du territoire, pour que chaque projet limite cet impact. La Ville sensibilise également les aménageurs aux opportunités que peuvent constituer ces projets pour renforcer ou créer des espaces favorables à la biodiversité.

Renforcer la place de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

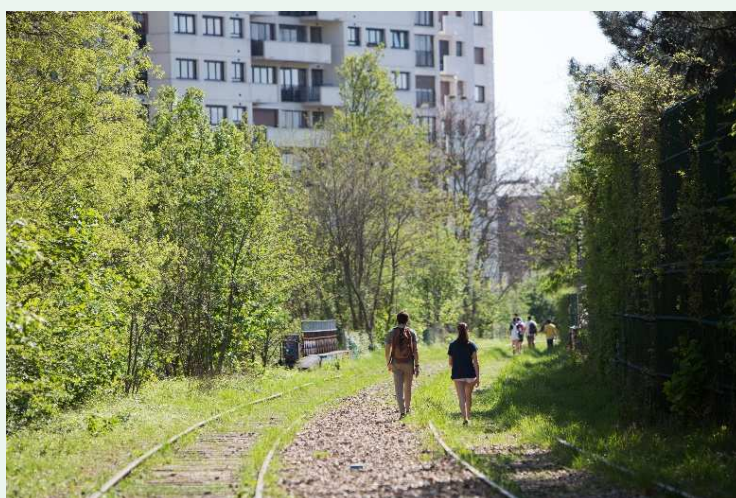
À l'échelle communale : le Plan local d'urbanisme (PLU)

La Ville de Paris mène un travail d'accompagnement des demandeurs d'autorisation d'urbanisme pour faire connaître et appliquer les dispositions du Plan local d'urbanisme (PLU) en matière de biodiversité. Chaque année, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) analyse en moyenne **600 demandes d'autorisations d'urbanisme** sur lesquelles elle émet un avis pour aider les pétitionnaires à améliorer la qualité du volet paysager et écologique de leur projet.

La prise en compte de la biodiversité dans le PLU Bioclimatique

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été l'occasion pour la Ville de renforcer les dispositifs réglementaires favorables à la biodiversité. De nombreuses propositions du Plan Biodiversité ont ainsi été retenues pour consolider l'inscription du vivant dans le futur PLU bioclimatique, dont le [projet](#) a été arrêté par le Conseil de Paris le 5 juin 2023.

L'intégration dans le règlement du schéma parisien des trames vertes et bleues, les Chemins de la nature, est une avancée très forte qui permettra de renforcer les prescriptions en matière de renforcement de la pleine terre et de végétalisation pour les projets situés à proximité des continuités écologiques identifiées. La liste des **Espaces Verts Protégés (EVP)** a été enrichie de 90 hectares et **deux nouvelles catégories de protection** ont été ajoutées : les arbres à protéger (arbres d'alignement et arbres remarquables) et les Espaces Libres Protégés à Végétaliser (ELPV). De plus, près de **50 hectares de nouveaux Espaces Boisés Classés (EBC)** ont été proposés. Enfin, l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la biodiversité a été reconduite et complétée pour la rendre plus ambitieuse en reprenant notamment la nomenclature des Chemins de la nature.



Petite Ceinture ferroviaire (12^e) © Jean-Baptiste Gurliat / Ville de Paris

À l'échelle métropolitaine : le Schéma de Cohérence territoriale

La Ville a travaillé avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'élaboration du [Schéma de Cohérence Territoriale](#) (SCoT) métropolitain. Elle a fait des contributions pour intégrer des dispositions en faveur de la biodiversité (notamment sur la trame nocturne, la gestion écologique et la sensibilisation du public), harmoniser les stratégies des différentes communes et ainsi **conforter les continuités écologiques** avec ses voisins.

Concilier projets et respect de la biodiversité

Le cas des projets soumis à évaluation environnementale

Certains projets sont soumis par la loi à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et donc au respect de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC). Celle-ci impose aux concepteurs d'éviter les impacts sur l'environnement, à défaut de réduire ceux qui n'ont pas pu être évités et, en dernier recours, de compenser les impacts résiduels.

Pour encadrer les porteurs de projets tenus réglementairement à une étude d'impact sur l'environnement, la Ville de Paris leur impose un **Cahier des charges** les obligeant à respecter la nomenclature des Chemins de la nature, à être assisté par un écologue à chaque étape du chantier, et à suivre annuellement pendant une période d'au moins 5 ans les mesures ERC visées.

Des **guides municipaux** visent également à accompagner les chefs d'opération publics et privés dans la réduction de leur empreinte écologique: le [Guide environnemental](#), la [Charte pour un aménagement durable et inclusif de Paris](#) ou encore le carnet d'initiation à la séquence ERC appliquée à la biodiversité en milieu urbain dense.



Parc Chapelle Charbon (18^e) en chantier © Sonia Yassa / Ville de Paris

Le cas des projets non soumis à évaluation environnementale

En ce qui concerne les projets non soumis à évaluation environnementale, soit environ 95 % des opérations ayant lieu à Paris, la Ville déploie un outil d'auto-évaluation des pratiques à destination des concepteurs et constructeurs publics ou privés appelé **BiodivScore**. Le BiodivScore a pour finalité d'accompagner l'intégration des enjeux de biodiversité dans toutes les étapes d'un projet non soumis à étude d'impact (construction/réhabilitation, végétalisation du bâti, végétalisation de l'espace public, (ré)aménagement d'un espace vert). L'outil évalue la qualité écologique des projets en demandant notamment la réalisation d'un diagnostic de biodiversité et l'intervention d'un écologue.

Financer

Les modalités d'achat et de financement de la Ville peuvent fortement impacter la biodiversité. La Ville de Paris s'est engagée, d'une part, à intégrer la protection de la biodiversité dans sa politique d'achat pour réduire son empreinte sur les écosystèmes et, d'autre part, à identifier de nouvelles sources de financement pour les actions en faveur de la biodiversité.

Bâtir une commande publique responsable

Des acheteurs de plus en plus formés à la biodiversité

La Direction des Finances et des Achats (DFA) a organisé divers ateliers de formation sur la biodiversité à destination de ses acheteurs et acheteuses. Ils ont en particulier porté sur les **labels environnementaux et de biodiversité**, tels que ceux garantissant la gestion durable des forêts FSC® (Forest Stewardship Council) et PEFC™ (Pan European Forest Certification).

Des clauses et critères pour la biodiversité dans les marchés publics de la Ville

L'inscription de clauses d'exécution et de critères de sélection en faveur de la biodiversité dans les marchés publics de la Ville permet d'inciter voire de contraindre les prestataires à adopter des pratiques ayant le plus faible impact environnemental possible. Ainsi, en 2022, **42,5 % des marchés publics** incluaient une clause d'exécution ou un critère de sélection pour la biodiversité.

Par ailleurs, le **Plan Alimentation durable 2022-2027** qui vise notamment à introduire dans la restauration collective municipale 75 % d'alimentation issue de l'agriculture biologique, 50 % de denrées provenant de moins de 250 km de Paris, 2 repas végétariens par semaine et 50 % de réduction du gaspillage alimentaire, participe fortement à la préservation du climat et de la biodiversité.

Le marché de l'éclairage public

Le renouvellement du marché d'éclairage public en octobre 2021 a permis l'intégration de critères relatifs aux enjeux de biodiversité. Plus spécifiquement, le nouveau marché se fonde sur l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses ce qui a permis d'intégrer un critère de jugement de « performance écologique ». Il impose des prestations, parmi lesquelles la suppression complète des matériels qui sont sources de pollution lumineuse, ainsi que l'extinction des lumières dans les espaces verts fermés la nuit. Les différentes offres des soumissionnaires ont été évaluées au prisme des actions envisagées pour limiter les nuisances lumineuses sur la biodiversité et préfigurer la trame nocturne du territoire parisien.



Renard roux au cimetière parisien de Thiais (94), chasseur nocturne © Franck Bohain / Ville de Paris

Mobiliser des moyens financiers

La protection de la biodiversité et la restauration des habitats nécessitent des moyens financiers importants qui dépassent les capacités actuellement disponibles. En complément de son propre budget, la Ville recherche et mobilise d'autres mécanismes de financement.

L'appel à projets Nature 2050

Le futur aménagement d'un parc de 3,5 hectares et d'une forêt urbaine d'environ 2.000 arbres longeant un tronçon de la Petite Ceinture dans le 20^e arrondissement est lauréat de l'édition 2022 de **l'appel à projet Nature 2050**. Ce dernier est porté par la CDC-Biodiversité (Caisse des Dépôts et Consignations) et la Métropole du Grand Paris (MGP) et vise à protéger et restaurer la biodiversité par la mise en œuvre de Solutions fondées sur la Nature à horizon 2050. Le financement accordé permettra le suivi et la gestion du site en faveur de la biodiversité au cours des 30 prochaines années. La forêt urbaine de Charonne permettra de connecter les zones arborées de la gare d'Avron, du jardin de la Gare de Charonne et des résidences alentours. Ce projet emblématique est le

résultat d'une acquisition foncière par la Ville de Paris de 11,5 millions d'euros, ce qui témoigne de sa forte volonté de créer un espace de biodiversité.



*Projet Bois de Charonne (20^e)
© Ville de Paris*

La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris

Afin de financer les projets de transition écologique sur le territoire métropolitain, la Ville et la MGP mettent en œuvre une [Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris](#). Son objectif est de permettre aux acteurs du territoire de financer des projets urbains afin de compenser leurs émissions carbone et de valoriser les bénéfices environnementaux associés comme le renfort de la biodiversité. En complément, un label local « Nature en ville » est en cours de dimensionnement pour les projets ne bénéficiant pas de labellisation ou de programme de financement préexistant (tel que le label Bas-Carbone).

Le Budget Participatif



*Espace de biodiversité au Square du Serment de Koufra (14^e)
© Clément Dorval / Ville de Paris*

Grâce à la mobilisation des Parisien.nes, le Budget Participatif a permis de financer de nombreux projets autour de la biodiversité et de la nature en ville. Entre 2018 et 2022, cela représente **322 opérations pour un montant total dépassant les 11 millions d'euros**. Des projets comme « [+ de nature en ville](#) » et « [Sous les pavés des fleurs](#) » ont permis de développer des espaces de biodiversité, végétaliser les trottoirs, installer des nichoirs, sensibiliser les Parisien.nes sur la nature présente à Paris...

Coopérer

La biodiversité ignore les frontières administratives, c'est pourquoi, pour mieux la connaître et la protéger, la Ville de Paris a renforcé la coopération avec toutes les échelles du territoire. Ces partenariats visent à assurer une plus grande continuité entre les stratégies métropolitaines, régionales, nationales et internationales en faveur de la biodiversité.

Agir à l'échelle du Bassin parisien

Avec la Métropole du Grand Paris et ses territoires

En 2019, une convention a été signée avec Est-Ensemble autour de projets urbains structurants tels que le [Parc des Hauteurs](#), un projet ambitieux de renaturation au cœur de la Métropole du Grand Paris. La Ville s'est également associée au Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'élaboration de l'[outil SESAME](#), un guide qui permet de choisir les essences d'arbres à planter dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de végétalisation en milieu urbain dense selon les contraintes du lieu et les services écosystémiques recherchés.

En collaboration avec la Métropole du Grand Paris, et forte de l'ambitieux Plan biodiversité 2018-2024, la Ville de Paris a été un important contributeur à l'**Atlas de la biodiversité communal (ABC)** métropolitain adopté en décembre 2019, et a participé à l'élaboration du [Plan Biodiversité métropolitain](#) voté en avril 2022.

Avec l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) d'Île-de-France

L'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) d'Île-de-France est un acteur phare de la connaissance et de la préservation de la biodiversité. La Ville de Paris s'est associée à certains de ses travaux, par exemple en mettant à disposition une toiture municipale pour l'**étude GROOVES** portant sur l'écologie des toitures végétalisées. Les cimetières de Montparnasse, des Batignolles et le cimetière parisien de Bagneux ont également été des terrains de l'**étude Cimetières Vivants** évaluant la biodiversité et les méthodes de gestion dans les cimetières franciliens.

S'inscrire dans les stratégies nationales et internationales

L'action nationale

À l'échelle nationale, **l'Observatoire Parisien de la Biodiversité est membre du réseau national des observatoires**, animé par l'Observatoire National de la Biodiversité et le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). La Ville coopère également avec la **police de l'environnement** de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), notamment pour le suivi des espèces protégées, des zoonoses et pour la lutte contre le braconnage. Par ailleurs, la Ville de Paris a été lauréate des éditions 2019-2022 et 2023-2026 du programme [« Territoire engagé pour la nature »](#) de l'OFB.



L'action internationale

La Ville de Paris a activement participé aux temps forts de l'agenda international en matière de biodiversité. Une **délégation parisienne** s'est notamment rendue à la **COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB)** qui s'est tenue à Montréal en décembre 2022. Celle-ci s'est soldée par l'Accord de Kunming-Montréal ; qualifié d'historique et ambitieux, il réaffirme le rôle des villes dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. À ce titre, Paris est active dans les réseaux internationaux de villes et de gouvernements locaux tels que la plateforme internationale des villes durables de la Banque Mondiale (*Cities 4 Biodiversity*) dont le dernier colloque international tenu fin 2022 a été accueilli par la Ville de Paris.



Visite des délégations C4B du Parc Clichy
Batignolles Martin Luther King (17^e)
© Sonia Yassa / Ville de Paris



Rencontre au Sommet des villes et des
gouvernements locaux à la COP 15 à Montréal
© Sylvain Légaré

L'inscription de la Ville de Paris dans les activités de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

L'UICN est une organisation qui œuvre depuis 1948 pour influencer et encourager les sociétés du monde entier dans la conservation de l'intégrité de la biodiversité. Elle rassemble un réseau de plus de 1.000 membres issus de 148 pays.

La Ville de Paris collabore de longue date avec l'UICN. À l'échelle française tout d'abord, l'Observatoire Parisien de la Biodiversité est membre du groupe de travail du Comité français de l'UICN depuis 2011. La Ville s'inscrit également dans les activités internationales de l'UICN : par exemple, en juin 2021, Paris a été l'une des six villes pilotes de l'*Urban nature index*, aux côtés de Lagos, Mexico City, Saanich,

Curridabat et Singapour. Cet outil a été développé par l'Alliance urbaine de l'UICN pour aider les villes à mesurer, valoriser et conserver la nature à l'intérieur et au-delà de leurs frontières administratives.

Une délégation parisienne s'est rendue au Congrès mondial de l'UICN qui s'est tenu en septembre 2021 à Marseille. **La Ville de Paris est depuis la première collectivité à adhérer en tant que membre actif à l'UICN. Ceci lui a valu d'être invitée à l'UICN Leaders Forum en Corée en octobre 2022** où elle a reçu un « **World green city award** » de la part de l'association internationale des producteurs horticoles (AIPH).

Connaître et faire connaître

La connaissance de la biodiversité est un préalable à sa conservation. La Ville de Paris s'est engagée à y contribuer en travaillant avec les associations et le monde de la recherche, mais également avec les Parisien.nes qui souhaitent participer au recensement des espèces et de leurs habitats. Le partage de la connaissance est un autre objectif que s'est donné la Ville afin d'impliquer et sensibiliser le plus grand nombre.

Renforcer la connaissance de la biodiversité

Grâce aux partenariats et aux conventions avec le monde de la recherche

Afin d'améliorer la connaissance sur les espèces, les habitats et le fonctionnement de la biodiversité parisienne, la Ville a renforcé son soutien aux associations et aux chercheurs. Depuis 2018, plus de **40 conventions et partenariats** ont ainsi été noués pour faciliter et financer leurs travaux de recherche (avec le Museum National d'Histoire Naturelle, Sorbonne Université, l'Université Paris Saclay, l'IEES, la LPO...). À titre d'exemple, la Ville peut leur autoriser l'accès à ses espaces verts municipaux pour la réalisation d'inventaires faunistiques (corneilles, mésanges, amphibiens ...) et/ou floristiques. Également, la Ville accueille et salarie pendant 3 ans au sein de ses équipes des **doctorants en thèse CIFRE** en partenariat avec des laboratoires de ces grands établissements de recherche.

Grâce aux sciences participatives

Les sciences participatives sont des dispositifs de recherche permettant aux acteurs de la société civile de participer à la connaissance scientifique. Les programmes collaboratifs centrés sur la biodiversité permettent ainsi d'embarquer les citoyens et professionnels dans l'amélioration de la connaissance du vivant. Depuis 2018, la Ville a participé au déploiement de **10 protocoles de sciences participatives**, ce qui a permis de récolter des données en très grande quantité.

La Ville fait la promotion des sciences participatives pour le grand public à la [Maison Paris Nature](#), contribuant à la sensibilisation des Parisien.nes à la biodiversité ainsi qu'à leur implication dans le renfort de la connaissance. Ces programmes portent notamment sur les oiseaux (« Oiseaux des jardins » porté par la Ligue de Protection des Oiseaux – LPO - et le Museum National d'Histoire Naturelle - MNHN) ou sur les insectes pollinisateurs (« Spipoll » coordonné par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE) et le MNHN).

Par ailleurs, les **équipes assurant la gestion des espaces verts municipaux** s'engagent également dans des protocoles de recensement des espèces animales et végétales du site dont ils ont la gestion. 3 protocoles sont particulièrement plébiscités : PROPAGE pour le recensement des communautés de papillons dans les espaces verts urbains, l'Observatoire participatif des vers de terre et FLORILEGE pour le suivi des prairies urbaines.



Protocole FLORILEGE au Bois de Boulogne (16^e)
© Yann Le Bourligu / Ville de Paris

Grâce au partage des données

Le partage et la diffusion des données sur la biodiversité sont essentiels pour mutualiser les connaissances et bâtir des plans d'actions. La Ville contribue au partage des données récoltées par ses agents dans la **base de données régionale GeoNat'idF** pilotée par l'Agence Régionale de la Biodiversité. Depuis 2018, la Ville de Paris y a versé près de **21.500 relevés d'observation de plantes, animaux, champignons et lichens**.

Par ailleurs, la Ville fait partie du comité de pilotage de GeoNat'idF et forme régulièrement ses agents pour que ceux-ci puissent saisir leurs observations dans la base de données. Il est également demandé à tous les opérateurs et partenaires de la Ville (aménageurs, associations, chercheurs, etc.) d'y rentrer leurs données de biodiversité.

Diffuser un portrait de la biodiversité parisienne

Paris Nature est le compte officiel de la DEVE qui se décline sur les différents réseaux sociaux. Vitrine numérique de la biodiversité parisienne, Paris Nature diffuse du contenu sur les plantes et animaux sauvages du territoire et compte plus de 6.000 abonnés sur Instagram et sur Twitter et 10.000 abonnés sur Facebook. Le podcast « [Brèves de nature sauvage](#) » propose également de découvrir la biodiversité urbaine avec des experts de la nature en ville.



[@parisnature](#)



[Paris nature](#)



[@paris4nature](#)

L'Atlas de la Nature de Paris

En 2020, une nouvelle édition de l'[Atlas de la nature de Paris](#) a été publiée. Ce document est un outil grand public pour connaître et aller à la rencontre de la biodiversité parisienne. Cette nouvelle édition contient un panorama des **2.800 espèces sauvages observées** dans Paris entre 2010 et 2020, et dresse un portrait détaillé de 100 espèces. L'Atlas de la nature propose également 10 balades pour découvrir la biodiversité parisienne. Accessible librement sur Paris.fr il valorise 10 années de connaissance sur la biodiversité à la fois issue des bases de données naturalistes et cartographiques.



Abeilles sur chardon au Jardin Villemin (10^e)
© Clément Dorval / Ville de Paris



Orvet fragile (12^e)
© France Fredon / Ville de Paris



Parmélie des murailles (5^e)
© Yann Le Bourligu / Ville de Paris

Sensibiliser et former

La sensibilisation et la formation sont des outils essentiels pour informer et pour mobiliser tous.les les acteur.ices dans la préservation de la biodiversité. La Ville de Paris s'est ainsi donné pour objectif d'éclairer et d'impliquer les Parisien.nes à la compréhension et à l'appropriation des enjeux de biodiversité.

Créer des temps et des lieux ressources pour sensibiliser à la biodiversité

La promotion de la biodiversité dans les événements



Évènement Paris Sème (4^e)
© Frédéric Combeau / Ville de Paris

Depuis 2018, la biodiversité a été fortement inscrite dans les événements existants pour le grand public, tels que la **Fête des Jardins**, la **Fête de l'Animal en ville** et le **Printemps des cimetières**. De nouveaux temps forts ont également permis de donner plus de visibilité à la faune et la flore sauvages. Par exemple, en 2019, la première édition de la **Nuit Nature** a été organisée à l'occasion de la journée mondiale de la biodiversité et la manifestation **Faites le Paris de la Biodiversité** s'est tenue au printemps de la même année. Au printemps 2023, 8.000 sachets de graines régionales ont été distribués lors de l'évènement « **Paris Sème** » sur les berges de Seine.

La mobilisation des générations futures dès le plus jeune âge

Entre 2018 et 2022, **100 cours d'écoles et collèges** ont été transformés en « [Cours Oasis](#) », et 29 nouvelles Cours Oasis seront aménagées en 2023 à Paris.

La Ville a également mis en place l'opération « des potagers dans les crèches » qui a permis l'installation de **204 potagers**. Ces dispositifs permettent à la fois de répondre à un besoin de rafraîchissement des cours d'école et des crèches, et de sensibiliser les enfants à la nature en ville. Le **Pôle d'Éducation aux Enjeux Contemporains** (PEEC) a également mis en place des formations à destination des élèves et des enseignant.es pour les sensibiliser à la biodiversité.

40 rues aux écoles aménagées et végétalisées depuis 2020 servent également de support de sensibilisation aux enjeux de biodiversité auprès des enfants, en plus de leur offrir un cadre apaisé à la sortie des classes.



Cours Oasis de l'École Keller (11^e)
© Joséphine Brueder / Ville de Paris

L'ouverture de l'Académie du Climat

Pour renforcer ses actions d'éducation à l'environnement, la Ville de Paris a ouvert l'[Académie du Climat](#) en septembre 2021. Ce nouveau lieu pédagogique vise à sensibiliser et former aux enjeux du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Un riche programme d'activités relatif à la biodiversité est proposé au grand public, aux scolaires et centres de loisirs.

Après seulement un an et demi d'ouverture, l'Académie du Climat a organisé **plus d'une centaine d'évènements sur les thématiques de la biodiversité et de l'eau** (conférences/débats, ateliers, expositions,

projections, rencontres). L'offre pédagogique à destination des enfants a permis de toucher plus de **3.200 élèves** dans le cadre des parcours « Nature et biodiversité » et « Eau » au travers de 115 ateliers. **63 ateliers sur la biodiversité** ont été animés à destination de plus de **775 enfants** des centres de loisirs. Ce sont également **200 lycéens éco-délégués** qui ont été formés au cours d'un atelier thématique sur la biodiversité et **20 collèges** qui ont été diagnostiqués notamment au prisme de la place de la nature et de la biodiversité dans les établissements.

Former les professionnel.les d'aujourd'hui et de demain

La formation des agent.es de la Ville de Paris

La notion de nature et sa place au sein de la ville ont évolué, impliquant de repenser nos pratiques et paysages urbains pour faire place à la biodiversité.

Afin d'accompagner ses agent.es à s'adapter aux évolutions de leur métier, la Ville de Paris a dispensé plusieurs formations depuis 2018 et près de **500 agent.es** ont pu en bénéficier. En 2021, une nouvelle formation intitulée « Biodiversité et politique publique » a été créée. La Ville s'appuie également sur l'[École du Breuil](#), établissement spécialiste des métiers de l'horticulture et de la nature qui lui est rattaché, pour offrir à ses agent.es plus d'une dizaine de parcours de formation continue sur la thématique de la biodiversité.

La promotion des métiers de la biodiversité

La Ville travaille avec des **entreprises d'insertion** qui agissent pour la protection de la biodiversité sur son territoire. À ce titre, la gestion écologique de la Petite Ceinture ferroviaire est assurée par quatre Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), coordonnés par Chantier École IDF. Entre 2018 et 2022, ce sont **79 personnes** qui ont participé à ces chantiers via ce programme de réinsertion.

L'évolution de l'offre de formation

Puisque la gestion et la protection de la biodiversité requièrent des savoir-faire précis, la Ville s'est engagée à structurer et à améliorer l'offre de formation à destination des futurs professionnels. Ainsi, en 2019, l'École de Breuil en lien avec l'Université Paris-Saclay a ouvert une nouvelle formation diplômante d'écologue-paysagiste. Elle permet de répondre au besoin croissant de professionnels ayant de solides compétences en écologie et capables de concevoir et gérer des projets de paysage urbains. En 4 ans, **49 professionnels ont été formés**.

Accompagner et impliquer

Le maintien et le renfort de la biodiversité sur le territoire parisien ne repose pas que sur les agents de la Ville. Le Plan biodiversité de Paris se décline ainsi auprès d'une pluralité d'acteurs qui apporte une aide précieuse et indispensable pour développer et mettre en application la stratégie municipale.

Faire des Parisien.nes des acteurs de la préservation de la biodiversité

En 2023, la Ville dénombre **près de 2.200 permis de végétaliser** en cours de validité. Ce dispositif permet aux collectifs d'habitant.es de participer à la végétalisation de l'espace public comme les pieds d'arbre ou des jardinières dans les rues. Le **permis de débitumer** permet de désimperméabiliser une portion de trottoir pour créer une fosse de plantation en pleine terre dont les porteurs de projet assurent ensuite l'entretien. Des conseils sous forme de tutoriels, webinaires, ateliers de sensibilisation incitent les détenteurs de permis à planter utile pour la biodiversité. Deux postes d'ambassadeurs de la Nature ont par ailleurs été créés en 2023 pour accompagner en priorité dans les quartiers politiques de la ville ces jardinièr.es et les sensibiliser aux enjeux de la biodiversité urbaine.



Afin de créer des lieux de refuge pour la faune sauvage et sensibiliser les Parisien.nes à la raréfaction de certaines espèces animales, la Ville a distribué des abris et des nichoirs. Pour faire face à la chute des populations de Moineaux domestiques, une campagne de distribution de nichoirs a été lancée en 2018. En 3 ans, la Ville a distribué **1.160 nichoirs**. En 2021, ce dispositif a été prolongé par la création de « Quartiers moineaux » (cf. « Cohabiter en ville » p. 23). De plus, entre 2018 et 2020, près de **790 hôtels à insectes** ont été distribués.

Nichoirs à moineaux installés dans une copropriété (18^e)
© Ville de Paris

La Maison Paris Nature accompagne les copropriétés privées pour végétaliser leurs immeubles, cours et toitures, ainsi que pour poser des nichoirs. En complément, la Ville de Paris a lancé en 2023 le dispositif « **CoprOasis** » qui propose à toutes les copropriétés un accompagnement technique et financier pour végétaliser cours et toitures, rendre perméables les sols et récupérer les eaux de pluie. Un **budget de 900.000 euros** est consacré à ce projet.



Mur végétalisé d'une copropriété rue de Sévigné (4^e)
© Joséphine Brueder / Ville de Paris

S'entourer d'expert.es pour mettre en œuvre les actions du Plan biodiversité

Comme le prévoit la gouvernance du Plan biodiversité 2018-2024, la Ville de Paris a créé le **Comité parisien de la biodiversité**. Cette instance rassemble une cinquantaine d'acteurs, tels que des associations de biodiversité, des chercheurs et enseignants spécialistes de la biodiversité urbaine. Il se réunit deux fois par an, sur invitation de la Ville. Il vise principalement à faire connaître et évaluer la mise en œuvre du Plan biodiversité mais il est aussi l'occasion de donner la parole aux expert.es partenaires pour exposer leurs travaux et mutualiser les savoirs.

La Ville de Paris s'intègre également dans des **réseaux professionnels de la nature en ville** tels qu'Hortis et Plante&Cité.

Soutenir financièrement les associations de protection de la nature

Le maintien et le renfort de la biodiversité sont le cœur d'activité des associations de promotion et de protection de la nature. D'envergure locale, régionale ou nationale, ces associations apportent une aide précieuse et indispensable pour renforcer la connaissance, alerter, former, sensibiliser et impliquer les citoyen.nes en faveur de la biodiversité.

Pour les soutenir, la Ville de Paris a lancé 2 appels à projets ciblant la biodiversité ce qui a permis de **financer 60 projets pour un montant de plus de 92.000 euros**. De manière générale, la Ville engage un **budget annuel** pour soutenir les associations agissant en faveur de la biodiversité.

Embarquer les entreprises du territoire dans la prise en compte de la biodiversité

Les activités des opérateurs économiques participent au dynamisme et à l'attractivité du territoire et ont un impact sur la biodiversité.

Pacte Paris Action Climat Biodiversité



Groupe de travail biodiversité, visite de terrain
(7^e) © Anne-Sophie Hollstein / Ville de Paris

Pour accompagner les entreprises dans la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités, la Ville de Paris anime le [Pacte Paris Action Climat Biodiversité](#). Ce dispositif, associant les enjeux climat et biodiversité, rassemble les signataires autour de **8 principes directeurs** poursuivant 5 engagements généraux : agir localement, agir pour le climat, agir pour la biodiversité, partager ses bonnes pratiques et rendre compte de son action. Le pacte oblige ainsi les entreprises signataires à mettre en œuvre des actions locales et concrètes.

Le Pacte Paris Action Climat Biodiversité est accompagné d'un **catalogue de 28 actions** sur lesquelles les entreprises s'engagent et s'inspirent pour atteindre les objectifs cités dans le Plan Climat Air Énergie et dans le Plan Biodiversité de la Ville. Afin d'accompagner les entreprises signataires dans la mise en œuvre de ces actions, la Ville organise des rencontres thématiques sous forme de groupes de travail pour susciter des échanges, créer des synergies, rencontrer les experts, découvrir les structures locales et encourager le partage de bonnes pratiques. En 2023, un an après l'adoption du nouveau Pacte, **54 entreprises font partie du club des signataires**.

Construire la ville

Pour participer à la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique, les pratiques de construction et d'aménagement doivent évoluer. La Ville vise le renfort du maillage écologique de son territoire. Son objectif est de permettre à la nature de se développer partout où cela est possible : des espaces interstitiels aux éléments du bâti en passant par l'espace public.

Renforcer les trames écologiques du territoire

Le renforcement de la trame bleue

Après identification et évaluation des éléments constituant la trame bleue, ceux-ci ont fait l'objet d'améliorations tant quantitatives que qualitatives. Quantitativement, Paris compte près de 500 pièces d'eau dont plus de **182 bassins végétalisés, mares, noues...** Qualitativement, une attention particulière est portée au choix des essences pour la végétalisation des mares, et à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le retour du Héron cendré est révélateur du bienfait de ces actions. La Ville a également installé **3 radeaux végétalisés** le long des canaux, certains étant équipés de BIOHUT® (frayères artificielles). Ils participent au maintien de la biodiversité aquatique. Enfin, les actions mises en œuvre pour améliorer la

qualité de l'eau de la Seine portent leur fruit : d'une dizaine d'espèce de poissons présente dans les années 1990, on en compte plus d'une trentaine aujourd'hui.



Radeau végétalisé sur le canal Saint-Martin (10^e)
© Joséphine Brueder / Ville de Paris

Le renforcement de la trame verte

Depuis 2018, 40 créations ou extensions de jardins, représentant plus de 16 hectares de nouveaux espaces verts ont été ouverts au public.

La Ville de Paris a également mené une stratégie de déploiement des habitats prioritaires par la création, depuis 2018, de **39 « espaces de biodiversité » supplémentaires** dans les espaces et sur l'espace public. Ces habitats (milieux humides et aquatiques, arbustes régionaux, plantes grimpantes...) correspondent à des milieux de qualité écologique supérieure qui offrent les ressources nécessaires au bon déroulement des cycles de vie des espèces sauvages.

Les Chemins de la nature

Les trames écologiques, ou continuités écologiques, désignent le réseau dans lequel vivent et se déplacent les espèces sauvages. À Paris, ce réseau s'appelle les Chemins de la nature ; ils constituent un véritable outil sur lequel la Ville s'appuie pour identifier, prioriser et renforcer les trames écologiques de son territoire. Le [Livre des Chemins de la Nature](#) comprend la carte des réservoirs urbains de biodiversité et des corridors urbains de

biodiversité qui les relie, le catalogue de la flore régionale ainsi qu'un certain nombre de fiches pédagogiques répertoriant, entre autres, les habitats prioritaires et les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire parisien. La nouvelle édition, publiée en 2020, conclut qu'entre 2017 et 2020, **77 % des réservoirs urbains de biodiversité ont vu leur niveau de fonctionnalité écologique augmenter.**

Favoriser les espèces régionales dans la stratégie de végétalisation de la ville

La Ville de Paris mène une intense stratégie de végétalisation dans l'espace public et jusque sur le bâti ce qui contribue à renforcer la trame verte de son territoire. Elle souhaite favoriser les espèces régionales dans ses nouvelles plantations et aménagements. En effet, originaires du Bassin Parisien, ces espèces sont adaptées aux conditions de sol et de climat et ont co-évolué avec les animaux du territoire qui leur sont souvent inféodés. Afin d'augmenter la proportion d'espèces régionales dans les palettes végétales, le [Centre de production horticole](#) (CPH) de la Ville de Paris développe la **production de plus de 100 plantes régionales**. Une démarche complémentaire vise à garantir la traçabilité génétique et l'origine locale des plantes : le CPH a ainsi obtenu l'agrément du label « **Végétal local** » pour 3 espèces d'Île-de-France (la Benoîte urbaine, le Trèfle porte-fraise et le Millepertuis perforé). L'objectif est de collecter dans le milieu naturel et de produire localement des espèces végétales régionales destinées aux semis et plantations sur le territoire parisien.



Sachet de graines régionales distribués
© Frédéric Combeau / Ville de Paris

Construire des immeubles à biodiversité positive

La Ville de Paris est membre du Conseil d'administration du CIBI¹ et expérimente le label BiodiverCity® Construction¹ : la **médiathèque James Baldwin (19^e) est ainsi la première opération municipale à avoir été labellisée BiodiverCity®** pour sa phase de conception. L'exemplarité environnementale du projet tient notamment à la palette végétale qui comprend plus de 90 % d'espèces régionales, le projet prévoit des aménagements spécifiques au Moineau domestique, la végétalisation du bâti concerne plus de 700 m² de toitures et 65 % des sols sont désimperméabilisés.

Pour accompagner les concepteurs dans la réalisation d'un aménagement favorable à la biodiversité, la Ville met à disposition des guides comme le [Guide des toitures végétalisées et cultivées](#). C'est un document incontournable pour concevoir et installer sa toiture végétalisée. Les nombreuses fiches techniques permettent notamment de choisir les bonnes plantes et d'opter pour des pratiques de gestion écologique respectueuses du vivant.

La Ville poursuit son action de végétalisation du bâti parisien, avec près de **100 équipements municipaux végétalisés depuis 2020** (toits ou murs), soit plus de 3 nouveaux hectares. Paris compte donc désormais 138 hectares de bâti végétalisé, participant ainsi à renforcer les trames vertes dans la capitale.



Toiture végétalisée de l'École des Amandiers (20^e) © Sonia Yassa / Ville de Paris

¹ Le Conseil International Biodiversité & Immobilier est une association qui vise à promouvoir la biodiversité dans le secteur de l'immobilier. Son label BiodiverCity® Construction promeut de meilleures pratiques en matière de biodiversité dans les différentes phases de programmation, conception et construction du bâti.

Gérer la ville

La gestion écologique de la ville est essentielle au maintien de la faune et de la flore. Cela regroupe l'ensemble des pratiques respectueuses de l'environnement d'entretien dans l'espace public : produits utilisés (démarche zéro-phyto), méthodes et fréquence de taille des arbres et de tonte des pelouses, choix des essences plantées, gestion de la ressource en eau, respect du calendrier lié aux périodes de nidification... La transition vers la gestion écologique nécessite un accompagnement technique et appelle un changement de regard.

Intensifier et promouvoir le zéro-phyto

L'engagement municipal pour le zéro-phyto

Dès les années 1990, la Ville de Paris a été pionnière dans la **lutte contre les produits phytosanitaires**. Depuis 2008, la Ville a totalement abandonné leur usage pour l'entretien de ses espaces verts, promenades, forêts et voiries. Elle a devancé de 10 ans la loi Labbé, adoptée en 2014, qui impose cette mesure à partir de 2017 à toutes les collectivités locales, établissements publics et à l'État. En 2015, la Ville de Paris a progressivement abandonné l'usage des produits phytosanitaires chimiques dans ses cimetières, qui sont devenus de véritables refuges pour la faune et la flore sauvages.



Cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine (94)
© Frédéric Combeau / Ville de Paris

En 2019, la Ville de Paris a voulu aller encore plus loin en prenant un **arrêté « anti-pesticides »** interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques sur l'ensemble de son territoire, y compris dans les jardins et voies privées. Bien que l'arrêté ait été invalidé par le Conseil d'État car cette réglementation relève des prérogatives de l'État et non des communes, la Ville de Paris a à cœur d'être précurseuse et de poursuivre un travail de plébiscite en faveur de la biodiversité à l'échelle nationale.

La promotion du zéro-phyto

Depuis le 1^{er} juillet 2022 le zéro-phyto s'applique à de nombreux acteurs parisiens (particuliers, bailleurs et copropriétaires) qu'il s'agit d'**accompagner dans leur changement de pratiques** : la Ville s'engage dans cette voie en organisant des ateliers « jardinage sans phyto » à la Maison du jardinage ainsi que des cours à l'École du Breuil. La Fête des Jardins, qui a lieu chaque année au mois de septembre, est également l'occasion pour les citoyen.nes de s'informer sur les alternatives aux produits phytosanitaires.

Gérer le patrimoine arboré

Paris compte près de **500.000 arbres municipaux** sur son territoire auxquels s'ajoutent 100.000 arbres environ estimés dans les espaces privés. Afin de mieux faire connaître ce patrimoine arboré aux acteurs du territoire parisien, la Ville a publié le **Guide des essences** : celui-ci présente les essences d'arbres que l'on trouve à Paris ainsi que les essences « d'avenir », c'est-à-dire des essences adaptées au changement climatique.

L'adoption du Plan Arbre

Le [Plan Arbre 2021-2026](#), adopté en 2020, structure l'action de la Ville de Paris concernant son patrimoine arboré. Il se compose de la **feuille de route de l'action municipale jusqu'en 2026** ainsi que d'une [Charte](#) établissant un corpus d'engagements proposés à la signature d'acteurs publics et privés.

Ce document stratégique est un véritable manifeste en faveur de l'arbre à Paris qui vise, à travers une série de **23 actions** concrètes, à préserver plus efficacement les arbres existants et à décliner l'objectif de plantation de 170.000 arbres d'ici 2026 sur le territoire parisien. Depuis le début de la mandature en 2020, plus de 63.500 arbres supplémentaires ont été plantés. Les arbres jouissent également d'une nouvelle protection dans le PLU bioclimatique.

Développer la labellisation « biodiversité » des espaces verts municipaux

La labellisation EcoJardin

Dans de nombreux espaces verts, la Ville va plus loin que le zéro-phyto et met en place la gestion écologique. En 2022, **475 sites municipaux sont labellisés EcoJardin**, soit 92 % des parcs et jardins de Paris. Ce label, développé par Plante&Cité et animé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité d'Ile-de-France valorise les pratiques de gestion écologique (pas de désherbage chimique, moins de tontes, taille raisonnée des végétaux, notamment des haies et des arbres pendant les périodes de nidification...).



Gestion différenciée aux jardins de Bagatelle (16^e) © Clément Dorval / Ville de Paris

Les Refuges LPO

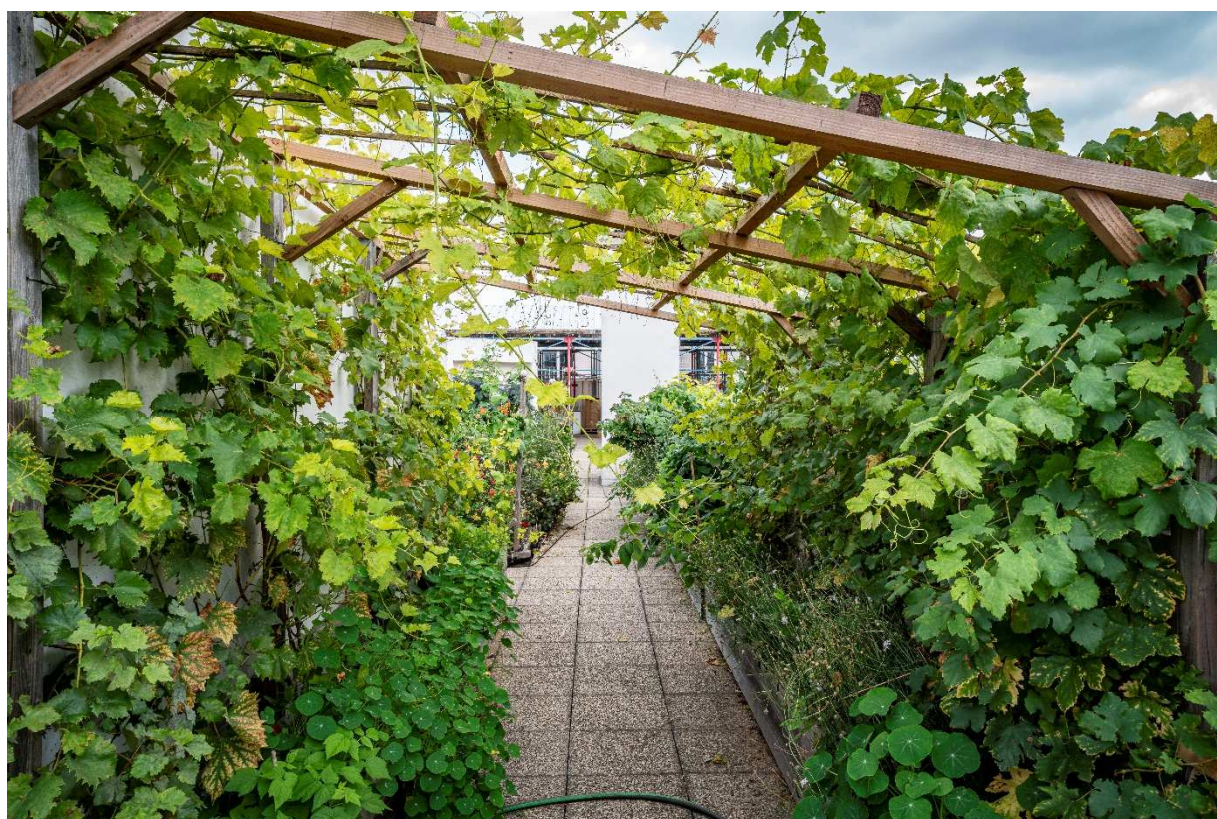
En avril 2019, une convention a été signée avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la **labellisation de 28 parcs et cimetières parisiens en Refuges LPO**. Dans ces espaces, la Ville de Paris s'engage à créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages. Elle s'engage aussi à préserver l'espace de toutes les pollutions et à réduire l'impact de l'entretien sur l'environnement. Ces espaces deviennent également des lieux de sensibilisation privilégiés, avec l'organisation d'activités naturalistes et pédagogiques.

Vivre la ville

La biodiversité est une valeur ajoutée pour les Parisien.nes et les visiteur.euses de la capitale. Elle fournit de nombreux services écosystémiques comme des services de régulation de la qualité de l'air, du climat et de la ressource en eau, des services d'approvisionnement (nourriture)... La présence de nature participe à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la santé et au bien-être psychologique des habitants et usagers, comme elle participe à l'attractivité de la Ville et à sa valorisation touristique. La Ville de Paris a mené des actions pour faire de la biodiversité un levier à la fois de résilience et d'amélioration de la qualité de vie.

Développer l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine contribue à l'émergence d'une ville résiliente. Au-delà de ses dimensions alimentaire, sociale et pédagogique, l'agriculture urbaine peut également permettre d'offrir un refuge pour la biodiversité. La Ville de Paris accompagne le développement de l'agriculture urbaine, notamment via l'appel à projets [Parisculteurs](#) qui a permis à près de 70 projets de voir le jour depuis 2016. Aujourd'hui, le territoire parisien compte **35,5 hectares d'agriculture urbaine** dont 34 hectares dans Paris intramuros.



Parisculteurs Collège Flora Tristan (20^e) © Clément Dorval / Ville de Paris

Proposer une offre touristique et récréative de découverte de la biodiversité parisienne

Afin de permettre aux Parisien.nes et touristes d'en apprendre plus sur le patrimoine vivant de Paris, une application mobile gratuite « [Balades Paris Durable](#) » a été créée pour proposer **26 parcours d'exploration** des coins de nature dans Paris. **2 parcours numériques** sur le thème de la biodiversité ont également été créés, l'un au Parc des Buttes-Chaumont et l'autre au Parc Montsouris. D'autres excursions sont proposées dans le catalogue 2023 des conférences de la DEVE (27 visites guidées) ainsi que dans l'[Atlas de la nature 2020](#) (10 balades à thème).

Faire de la biodiversité un atout pour la santé

La présence de la nature en ville est source de bénéfices : le simple contact avec elle ou la pratique d'activités en nature contribuent au **bien-être physique** et à la **santé mentale** des individus. La végétation a également un effet rafraîchissant grâce à l'évapotranspiration des plantes. Pour créer des **îlots de fraîcheur** dans le parc social, la Ville de Paris a lancé en 2022 un dispositif à destination des **baillleurs sociaux** pour subventionner des actions de désimperméabilisation et de végétalisation. La Ville a engagé un budget de plus de 12,5 millions d'euros permettant de financer 39 opérations. À l'issue de cette première année, plus de **1,3 hectare de pleine terre** ont déjà été regagnés dans le parc de logements sociaux.

Cependant elle peut également occasionner des effets négatifs sur la santé tels que des allergies. Pour réduire les sources de pollen allergisant, le Ville a réalisé en 2022 un guide intitulé « [Végétal en ville, pollens et allergies – Guide pratique et poétique pour découvrir les arbres, les herbes et les graminées à Paris](#) ». Il présente les actions menées par Paris ainsi que les essences allergisantes les plus fréquentes à Paris.

Le Pollinarium Sentinelle®

En lien avec l'Association des Pollinarium Sentinelles de France, la Ville de Paris a aménagé un Pollinarium Sentinelle® au Parc Floral dans le bois de Vincennes. Il s'agit d'un jardin où sont rassemblées les principales espèces végétales à pollen allergisant du Bassin parisien. Cet espace permet de détecter les pics d'émission de pollens et d'alerter les professionnels de santé et les patients avant l'apparition des premiers symptômes allergiques.



*Pollinarium Sentinelle® au Parc Floral (12^e)
© Jeanne Fouquoire / Ville de Paris*

Les **19 espèces** présentes dans le Pollinarium Sentinelle® (9 arbres et 10 herbacées) ont été prélevées dans la nature aux quatre points cardinaux de l'Île-de-France afin de garantir une hétérogénéité génétique. Opérationnel depuis janvier 2023, ce dispositif permet aux personnes allergiques de commencer leur traitement à temps et de l'arrêter dès la fin de l'émission des pollens, tout en se référant au guide « Végétal en ville, pollens et allergies – Guide pratique et poétique pour découvrir les arbres, les herbes et les graminées à Paris ».

Cohabiter en ville

Entre 2010 et 2020, près de 2.800 plantes et animaux sauvages ont été observés à Paris. Certaines espèces nécessitent une attention particulière : les espèces protégées et/ou menacées ainsi que les espèces exotiques envahissantes. Pour y répondre, la Ville de Paris a mis en œuvre un panel de dispositifs et stratégies ciblés.

Agir pour les espèces protégées et/ou menacées

À Paris, pour la période 2015-2019, le travail d'inventaire a permis d'identifier **53 plantes et animaux menacés**, c'est-à-dire en danger d'extinction et **104 plantes et animaux protégés**, c'est-à-dire faisant l'objet de mesure de conservation.

La flore et la faune

Entre 2015 et 2019, parmi plus de 830 espèces végétales sauvages connues, **7 espèces protégées** ont été repérées sur le territoire parisien. Leurs stations connues sont suivies. Les espèces menacées, sont en cours de recensement.

Paris compte 97 espèces animales protégées, certaines d'entre elles font l'objet de protocoles de suivi. La Ville s'inscrit dans trois **Plans régionaux d'actions (PRA)**, qui permettent de définir les actions nécessaires à la conservation des espèces menacées en améliorant leur connaissance et leurs habitats. La Ville de Paris suit spécifiquement les PRA en faveur des odonates (libellules et demoiselles), des chiroptères (chauves-souris) et des

rhopalocères (« papillons de jour »). Parmi les actions mises en œuvre : la modification des éclairages (réduction de la hauteur, couleur chaude, détection de présence) en lien avec la trame nocturne va notamment permettre de réduire les nuisances lumineuses préjudiciables aux chiroptères. **107 abris à Pipistrelles communes** ont d'ailleurs été distribués et installés sur les établissements municipaux (crèche, écoles maternelles et primaires, collèges) ainsi que sur les immeubles des bailleurs sociaux. La Ville mène également des actions pour des espèces qui ne sont pas ciblées par ces plans d'actions telles que le Hérisson d'Europe pour lequel **un refuge** et une **zone de relâcher** ont été installés dans le bois de Vincennes.



La Mélisite ciliée, une espèce protégée
© Jeanne Fouquaire / Ville de Paris



Gîtes à hérissons au cimetière parisien d'Ivry-sur-Seine (94) © Christophe Noël / Ville de Paris

Les Quartiers Moineaux

Face à la baisse de 70 % des effectifs de Moineaux domestiques depuis les années 2000, la Ville de Paris a lancé une campagne de distribution de nichoirs. Entre septembre 2018 et novembre 2020, **1.030 nichoirs ont été distribués** sur le territoire parisien. Ce dispositif a été prolongé en 2021 par la création de « [Quartiers Moineaux](#) » pour intervenir prioritairement sur les colonies fragiles à travers une approche locale scientifique et participative. Entre 2021 et 2023, et en concertation avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et les mairies d'arrondissement volontaires, **7 Quartiers Moineaux** ont été mis en place. Leur objectif est de renforcer l'habitat de ce passereau en lui fournissant le gîte et le couvert. Pour cela, la Ville distribue aux

riverains volontaires des nichoirs et des graines de plantes régionales. La gestion de l'espace vert à proximité est également optimisée afin d'accroître la strate arbustive dans laquelle se réfugient les moineaux la journée et d'offrir plus de plantes à graines dont ils se nourrissent. Après deux vagues de lancement, un total de **130 nichoirs** a été distribué avec une capacité de 390 loges de nidification potentielles.



Distribution de nichoirs dans le 14^e arrondissement
© Sonia Yassa / Ville de Paris

Déployer la stratégie des espèces exotiques envahissantes (EEE)

D'après l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN, 2000), « *une espèce exotique envahissante dans un territoire est une espèce animale ou végétale [d'origine] exotique, c'est-à-dire non native [mais naturalisée] sur ce territoire, dont l'introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives* ».

La Ville de Paris a développé une stratégie EEE qui repose sur **la prévention, la mise en place de systèmes de veille et d'alerte** de certaines espèces présentes sur le territoire. Une liste des EEE végétales et animales définit, selon leur degré de présence et les impacts observés, si elles doivent être régulées (espèces très présentes sur le territoire avec des impacts importants), surveillées (espèces très localisées sur le territoire avec peu d'impacts) ou faire l'objet d'une veille scientifique (espèces, pour le moment, absentes du territoire ou très peu présentes sans impacts notables).

Des plans de lutte spécifiques visent certaines espèces à réguler. C'est notamment le cas de l'**Ailante glanduleux**, un arbre originaire d'Asie qui présente une très forte capacité d'expansion (par ses semis et ses drageons) et qui produit par ailleurs une substance racinaire toxique qui inhibe la croissance des autres plantes à proximité. Dans le Bois de Boulogne, l'Ailante glanduleux fait l'objet d'études dont l'objectif est d'évaluer sa présence dans le bois, de déterminer les stratégies de lutte à adopter contre son expansion et d'élaborer un protocole de suivi.

Conclusion

Le Plan Biodiversité 2018-2024 a affirmé l'engagement fort de la Ville de Paris et des Parisien.nes en faveur de la biodiversité. À la fois exhaustif et ambitieux, ce plan a permis l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans tous les domaines de la politique publique municipale, tels que l'aménagement, la commande publique et la gestion des espaces verts et de l'espace public. Sa mise en œuvre a permis de sensibiliser de nombreux acteurs aux enjeux de la biodiversité et de les mobiliser autour d'objectifs communs. L'exemplarité de la Ville de Paris, notamment en matière de « zéro-phyto », l'a également conduite à plaider pour la protection de la biodiversité sur la scène nationale et internationale.



Parc Monceau (8^e) © Joséphine Brueder / Ville de Paris

L'effondrement de la biodiversité et l'accélération du dérèglement climatique nous invitent à poursuivre ces efforts pour renforcer la place de la nature en ville. Le présent bilan va permettre d'accompagner les Parisien.nes, les élu.es ainsi que les services opérationnels de la Ville de Paris dans l'élaboration du futur Plan Biodiversité 2024-2030.

Le futur Plan devra aussi répondre au besoin croissant de territorialisation et à la volonté des Parisien.nes de devenir acteur.ices de la biodiversité dans leurs quartiers, mais aussi à une plus grande échelle de réduire notre empreinte sur l'environnement.

Vous toutes et tous : Parisien.nes, associations, acteurs publics et privés, êtes invité.es à participer à la révision du Plan Biodiversité. Dessinons ensemble la stratégie 2024-2030 de la Ville de Paris pour rendre la capitale encore plus accueillante pour la biodiversité, accélérer la transition écologique face au dérèglement climatique, et permettre la régénération du vivant.



Document rédigé par l'Agence d'Écologie Urbaine (AEU)
Division de la Biodiversité et de l'Animal en Ville

Paru en septembre 2023
